



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 94491

Texte de la question

Les citoyennes et citoyens que sont les anciens combattants sont profondément affligés et émus par la situation difficile vécue par de larges couches de la population française victimes d'une politique de précarité dominante touchant tous les secteurs de la vie, de l'enseignement, de la santé et au logement au détriment de leurs droits les plus élémentaires de vivre dans la justice et de la dignité. Ils n'échappent pas à cette situation qui les frappe à plusieurs titres, non seulement en tant qu'anciens combattants et victimes de guerre, mais aussi en tant que citoyens, que retraités, que parents ou grands-parents soucieux du présent de leur famille et sont solidaires de tous ceux qui sont contraints de réagir contre cette situation. Mais, en même temps, ils affirment avec fermeté le nécessaire respect de la dette contractée envers eux par la nation à l'égard des sacrifices qu'ils ont consentis, des préjudices qu'ils ont subis. Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants s'il est dans ses intentions de faire figurer au budget 2007 les crédits indispensables pour poursuivre le relèvement de la retraite du combattant à l'indice 48.

Texte de la réponse

L'article 125 de la loi n° 2005-719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 prévoit une augmentation du montant de la retraite du combattant de 2 points d'indice, le portant ainsi à 35 points au 1er juillet 2006 au lieu des 33 points appliqués depuis 1978. Cette mesure est sans précédent depuis près de trente ans et représente un effort budgétaire de 18 MEUR. Elle atteste à la fois de l'attention que le Gouvernement porte au monde combattant et du respect de ses engagements envers les associations. La poursuite de la hausse du montant de la retraite du combattant demeure un objectif du Gouvernement. Néanmoins, celle-ci reste dépendante d'un contexte budgétaire extrêmement contraint.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94491

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5044

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7288